

15.430 é Iv. Pa. CEATE-E

Suppression des priorités dans le réseau de transport transfrontalier

Monsieur le directeur,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance du sujet de la présente consultation de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États et vous remercie de lui donner la possibilité d'exprimer son avis.

Nous soutenons les modifications de l'article 17, alinéa 2 et de l'article 33b de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) au sujet de la suppression des priorités dans le réseau de transport transfrontalier.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 16 mars 2016

Au nom du Conseil d'État :

<i>La présidente,</i>	<i>La chancelière,</i>
M. MAIRE-HEFTI	S. DESPLAND